

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR UN DÉBIT TEMPORAIRE

Débit de boissons de 3^{ème} catégorie

M SANZ Alain le Maire,

Je soussigné ⁽¹⁾ M Cyril TURCOQUE, Président du Club de foot de Rébénacq

ai l'honneur de solliciter, conformément aux dispositions des articles L. 3334-1 et L. 3334-2 du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire à ⁽²⁾

Rébénacq
du 11/08/24 au 11/08/24, à l'occasion de ⁽³⁾
Spectacle GALAXY

Veuillez agréer, M Alain SANZ le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le 10/08/2024
Signature,

ARRÊTÉ DU MAIRE 066/2024

Je soussigné, Maire de Rébénacq

Vu l'article L. 2122-28 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L. 3334-1 et L. 3334-2 du Code de la santé publique ;

Vu ⁽⁴⁾ les arrêtés préfectoraux

Vu la demande ci-dessus,

ARRÊTE :

Article unique. – M ⁽¹⁾ Cyril TURCOQUE, Président du Club de Foot de Rébénacq

est autorisé à ouvrir un débit temporaire 3^e catégorie

du 11/08/2024 au 11/08/2024

à l'occasion de ⁽³⁾ Spectacle GALAXY

à charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à Rébénacq

, le
Le Maire



(1) Nom, prénoms, profession, adresse.

(2) Indiquer l'emplacement.

(3) Indiquer le motif : foire, vente de charité, fête, etc.

(4) Indiquer, le cas échéant, les références du certificat de conformité du local utilisé.